

-----  
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE  
-----

**DÉCRET N° 2020 –064 DU 05 FÉVRIER 2020**

portant agrément de la société NG ASSOCIATES pour l'exploitation de machines à sous dans des hôtels, restaurants et bars à grand standing et de jeux en ligne en République du Bénin.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,**

**CHEF DE L'ÉTAT,**

**CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2002-28 du 29 mars 2004 portant réglementation des jeux de hasard, d'argent et de paris en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du gouvernement ;
- vu** le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2011-268 du 02 avril 2011 portant approbation des statuts de la Loterie Nationale du Bénin ;
- vu** le décret n° 2011-324 du 02 avril 2011 portant conditions et modalités d'exploitation des jeux de hasard, d'argent ou de paris par des personnes morales privées et d'émission de billets de tombola en République du Bénin ;
- vu** le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- sur** proposition du Ministre de l'Economie et des Finances,
- le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 05 février 2020,

**DÉCRÈTE**

**Article premier**

La société NG ASSOCIATES, immatriculée au registre de commerce et du crédit mobilier sous le numéro RCCM RB/COT/17 B 18519 à Cotonou du 07 mars 2017 est agréée pour exploiter des machines à sous dans des hôtels, restaurants et bars à grand standing et de jeux en ligne en République du Bénin, conformément à la loi n° 2002-28 du 29 mars 2004 portant réglementation des jeux de hasard, d'argent et de paris en République du Bénin et à son décret d'application.